



DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Communauté de Communes du Pays des Paillons

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET : Attribution du marché « achat de bacs, colonnes aériennes et composteurs pour la collecte des ordures ménagères et déchets recyclables réalisée sur le territoire de la CCPP et ses extensions éventuelles » (n°2022-04)

Décision n° 22 11 06

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes.

Etaient présents : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda., Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Pierre Donadey par Monsieur Cyril Piazza, Madame Sandrine Barralis par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Alain Michellis par Monsieur Francis Tujague Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel.

Monsieur Christian Dragoni a été nommé secrétaire de séance

Considérant la publication de l'Appel d'Offres Ouvert relatif à l'achat de bacs, colonnes aériennes et composteurs pour la collecte des ordures ménagères et déchets recyclables réalisée sur le territoire de la CCPP et ses extensions éventuelles (BOAMP n°22-115648 et JOUE n°2022/S 169-476437)

Considérant qu'il s'agit d'un marché de fournitures à bons de commande passé sans minimum et avec un maximum sur 4 ans non renouvelable,

Considérant l'allotissement du marché :

- Lot 1 : bacs roulants et pièces détachées (sans minimum, maximum de 350 000 € HT sur 4 ans)
- Lot 2 : colonnes aériennes (sans minimum, maximum de 200 000 € HT sur 4 ans)
- Lot 3 : composteurs (sans minimum, maximum de 300 000 € HT sur 4 ans)

Considérant les conclusions du rapport d'analyse des candidatures et des offres,

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 octobre 2022 a décidé :

- de la recevabilité de l'ensemble des offres reçues
- du classement des offres au regard des critères de jugement indiqués dans le règlement de la consultation de cette procédure,
- de choisir les offres des candidats suivants comme offres techniquement et économiquement la plus avantageuse :
 - Lot 1 : Contenür (Madrid)
 - Lot 2 : Sulo (Saint Priest)
 - Lot 3 : Secaf Environnement (Assieu)

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'attribuer le marché d'achat de bacs, colonnes aériennes et composteurs pour la collecte des ordures ménagères et déchets recyclables réalisée sur le territoire de la CCPP et ses extensions éventuelles :

- Pour le lot 1 (bacs roulant et pièces détachées) à l'entreprise Contenür (Madrid)
- Pour le lot 2 (colonnes aériennes) à l'entreprise Sulo (Saint Priest)
- Pour le lot 3 (composteurs) à l'entreprise Sefac Environnement (Assieu)

- **Autorise** le Président à signer les marchés avec les entreprises.

Nombre de conseillers en exercice : 30

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 30

Pour : Messieurs Cyril Piazza, Francis Tujague, Pierre Donadey, Maurice Lavagna, Michel Lottier, Gérard Branda., Jean-Marc Rancurel Madame Christine Beille-Toursher, Monsieur Michel Calmet, Madame Monique Giraud-Lazzari Messieurs Noël Albin, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan et Madame Germaine Millo

Contre : /

Abstentions : /

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

**LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
C. DRAGONI**



**LE PRÉSIDENT
C. PIAZZA**

